

Saint-Clément-de-Rivière Le destin d'Oxylane se joue aujourd'hui

Ce jeudi, la commission nationale d'aménagement commercial examine le recours contre le projet porté par Décathlon SA.

Le projet de centre commercial Oxylane va-t-il capoter avant même l'arrivée des premiers bulldozers ou bien se réaliser? C'est la question du jour, cruciale pour le devenir de ce vaste territoire, pour l'heure partie intégrante de la ceinture verte au nord de la métropole. En effet, la société Décathlon SA veut créer ici, sur un terrain agricole entouré de collines boisées, entre la route de Ganges (RD986) et la route de Bissy (RD127e3), un lotissement multi-acti-

tés. Ce jeudi 21 mai, à Paris, la commission nationale d'aménagement commercial (Cnac) doit examiner les recours présentés par l'association SOS-Lez Environnement, membre d'un collectif de 13 associations qui combattent le projet, à travers aussi une pétition qui a recueilli plus de 2 300 signatures.

L'identité du territoire en jeu

Le panneau de permis d'aménager, délivré par la commune de Saint-Clément-de-Rivière, précise son ampleur: sur une superficie de 235 521 m², sont prévus 8 lots et un "macrolot" pouvant accueillir 7 lots, destinés à la construction de bâtiments d'activités commerciales et des bâtiments de service, ainsi que l'aménagement d'espaces non constructibles. Dans le projet porté par Décathlon figurent deux autres enseignes, Truffaut (jardinerie) et O'Tera (grande distribution alimentaire), d'où trois recours présentés auprès de la Cnac.

Cette instance nationale va-t-elle contredire la commission départementale (CDAC) qui, le 25 novembre dernier, avait validé la demande d'aménagement (1)? Les recours de SOS Lez Environnement ont été jugés recevables par la Cnac. Aujourd'hui, celle-ci examine ses arguments. Tout d'abord, pour l'impact sur les paysages car le terrain d'assiette du projet est de 24 hectares. Dans ce vallon, première zone verte et agricole à la sortie urbani-



Plusieurs enseignes veulent s'implanter sur ces 24 ha pour l'instant agricoles.

sée de Montpellier, l'espace agricole et naturel disparaîtrait au profit d'un quartier à dominante commerciale, avec « un manque de mesures conservatoires pour préserver le site ». L'identité même du territoire, commerciale ou rurale, est en jeu.

Un corridor écologique

Le site longe un corridor écologique identifié ainsi dans le schéma de cohérence écologique régional, avec de nombreuses espèces protégées. Les auteurs du recours soulignent aussi que « le projet dans son ensemble va détruire 15 ha de terres agricoles encore en exploitation, terres de très bonne qualité » et que « plus de 11 ha seront imperméabilisés, sans bassins de rétention suffisants ». Ils pointent aussi un énorme trafic routier (jusqu'à 8 000 véhicules par jour de plus le vendredi et le samedi).

Vice-président de l'association, Jean-Michel Héлары attend la décision de la Cnac avec « bon espoir »: « Nos arguments ne concernent pas les aspects commerciaux, qui ne sont pas de notre

ressort. Mais outre les impacts négatifs de ce projet sur l'environnement, son inutilité commerciale nous apparaît flagrante. Nous ne nous opposons pas de façon systématique aux commerces. D'ailleurs, nous n'avons pas contesté la demande récente d'agrandissement de Castorama sur la commune, car elle se faisait dans le centre commercial existant de Trifontaine. Elle ne contribuait donc pas au mitage de territoires non urbanisés. »

GEORGES MATTIA
gmattia@orange.com

La CDAC avait été favorable.

5 de ses 8 membres avaient voté pour: Rodolphe Cayzac, maire de Saint-Clément-de-Rivière et son adjoint Christophe Jay; Irène Tolleret, représentant le président de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup. Et 2 personnes qualifiées: Jacky Bessièrès (consommation) et Bruno Franc (développement durable). 1 contre: Michel Guibal, représentant le conseil général; 2 abstentions: Brigitte Roussel-Galiana, représentant le maire de Montpellier, et Lucile Medina, personne qualifiée en aménagement du territoire.

Prad
Nex

Didi
et c'es

Le gr
proch
du ja
semb
com
Ren
fong
Den

Qu
mu

On
et
ric
br
no
au
co
au
fe
a
c